

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°55 -2014

SEANCE du Jeudi 27 Novembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 27 Novembre 2014 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 novembre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Accroissement temporaire d'activité – déneigement

Le Maire propose aux membres présents de recruter un contractuel afin de seconder l'agent titulaire pour le déneigement des chemins communaux.

Il rappelle que cet emploi occasionnel est créé en application du 2° alinéa de l'article 3 de la loi N°84-53.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents :

- Décide de créer un emploi occasionnel pour seconder l'agent titulaire pour le déneigement des chemins communaux ;
- Précise que l'agent sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées ;
- Dit que l'agent sera rémunéré au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe indice brut 330 majoré 316 ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement en cas de besoin.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 27 Novembre 2014

Le Maire
Rémi COSTORIER

